

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1083

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 38

Substituer à l'alinéa 151 les deux alinéas suivants :

« 15° Après le 1 *quater* du II de la section I du chapitre premier du livre II, il est rétabli un 3 ainsi rédigé :

« 3. Retenue à la source sur les salaires, pensions et rentes viagères à titre gratuit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.